

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
DES PERSONNES HANDICAPEES DU CONGO

Unité \* Egalité \* Travail

-----

-----  
CONSEIL NATIONAL

-----  
BUREAU EXECUTIF NATIONAL

-----  
DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET  
DES AFFAIRES JURIDIQUES

-----



**RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL DE L'UNHACO  
JANVIER - DECEMBRE 2022**

Décembre 2022

## **Introduction**

Le présent rapport de l'Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées du Congo (UNHACO) retrace les activités menées au cours de la période allant du mois de janvier au mois de décembre 2022.

Ce rapport s'articule autour des points suivants :

- Des activités menées pré-assemblée générale ordinaire ;
- De la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;
- Des activités réalisées après l'assemblée générale.

### **I. Des activités menées pré-assemblée générale ordinaire**

La réunion du 28 janvier 2022 s'était appesantie à affecter un nouveau siège à l'UNHACO et au changement du format de la carte de membre de l'UNHACO.

La réunion du 02 février 2022 fixait les dates des descentes des délégués dans les départements en vue de la tenue des assemblées générales départementales prévues du 24 au 27 février 2022.

Le 21 février 2022, avait été actée la décision n° 001/UNHACO/CN/SEN/CAB prescrivant aux quinze (15) délégués désignés, la mission d'organiser les assemblées départementales de l'UNHACO.

Le 24 février 2022 était consacré aux départs des délégués dans les onze (11) départements du pays.

A la suite des descentes trans-départementales, s'était tenue le 12 mars 2022 une réunion de restitution au cours de laquelle les quinze (15) délégués ayant présidé les assemblées générales départementales avaient remis les rapports sanctionnant lesdites assises. A l'issue de cette réunion, une commission chargée d'harmoniser les amendements était instituée et celle-ci avait remis son rapport le 7 avril 2022 et se résume ainsi :

### **Récapitulatif des amendements, recommandations, suggestions et propositions émis par les départements**

<b>LIBELLES</b>	<b>NOMBRE</b>
Statuts (amendements)	30
Règlement intérieur (amendements)	29
Recommandations	20

Suggestions	15
Propositions	04

## **II. De la tenue de la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire de l'UNHACO**

En prélude à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'UNHACO, il s'était tenu concomitamment le 13 juin 2022 à Brazzaville, les assemblées générales des cinq (5) associations catégorielles de l'UNHACO, à savoir :

- l'Association Nationale des Aveugles et Déficients Visuels du Congo (ANADVC) ;
- l'Association Nationale des Femmes Handicapées du Congo (ANAFHCO) ;
- l'Association Famille d'Actions Multiformes pour les Personnes Atteintes d'Albinisme (FAM-PAA) ;
- l'Association Nationale des Sourds et Déficients Auditifs du Congo (ANSDACO) ;
- l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Congo (AMHACO).

Ces assises avaient permis d'amender et d'adopter leurs documents fondamentaux (statuts et règlements intérieurs) régissant leur fonctionnement ainsi que l'élection de leurs bureaux exécutifs et les commissions d'évaluation.

Enfin la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale s'est tenue à Brazzaville du 14 au 15 juin 2022 dans la salle de réunions de la chambre de commerce. Lors de ces assises, les participants ont amendé et adopté les statuts et le règlement intérieur de l'UNHACO, élu le président national et les membres du Conseil National, mis en place le Bureau Exécutif National et la Commission Nationale d'Evaluation.

## **III. Des activités réalisées après l'assemblée générale**

A l'issue de sa sixième Assemblée générale, l'UNHACO s'est dotée d'un certain nombre de documents juridiques et administratifs lui servant de cadre de référence et de documents de travail. Il s'agit des documents suivants :

### **1. Documents juridiques**

- Statuts de l'UNHACO ;
- Règlement intérieur de l'UNHACO ;
- Règlement intérieur du Conseil National ;
- Règlement intérieur du Bureau Exécutif National ;

- Décision N° 001/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 16 Juin 2022 portant élection du Président du Bureau Exécutif National de l'UNHACO, Président du Conseil National ;
- Décision N° 002/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 16 Juin 2022 portant désignation des membres du Conseil National de l'UNHACO ;
- Décision N° 005/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 16 Juin 2022 portant désignation des membres du Bureau Exécutif National de l'UNHACO ;
- Décision N° 006/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 16 Juin 2022 portant désignation des membres du Bureau de la Commission Nationale d'Evaluation.
- Décision N° 007/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 17 Juin 2022 portant désignation des membres d'honneur
- Décision N° 008/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 17 Juin 2022 portant désignation des membres fondateurs
- Décision N° 009/UNHACO/CN/BEN/CAB, du 17 Juin 2022 fixant le taux de rétrocession des membres ayant bénéficié des avantages de l'UNHACO.

## 2. Documents administratifs

- Communiqué final de la 6<sup>e</sup> Assemblée Générale ;
- Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> Assemblée Générale ;
- Procès-verbal de l'élection du président de l'UNHACO et de la mise en place des instances et organes dirigeants ;
- Procès-verbal de la session inaugurale du Conseil National de l'UNHACO ;
- Code d'éthique de l'UNHACO.

## 3. La tenue des réunions

Depuis sa prise de fonctions, au lendemain de sa mise en place par l'Assemblée générale ordinaire de juin 2022, le BEN de l'UNHACO s'est régulièrement réuni et a tenu dix-sept (17) réunions dans la période allant du 16 juin au 23 décembre 2022. Ainsi, lors de ces rencontres, des décisions importantes ont été prises, notamment :

- La désignation de **Monsieur MIAKATSINDILA Jean Prosper**, représentant de l'UNHACO au Comité National TREE, par lettre n° 010/22/UNHACO/CN/BEN/CAB du 26 juillet 2022.
- La nomination du personnel de l'UNHACO par note de service n° 022/UNHACO/CN/BEN/CAB du 03 septembre 2022. Il s'agit de :

- **KIMBASSA Narcisse**, Permanent
  - **MATAKALA Florent**, Chef du secrétariat
  - **MAFOULA BISSAKANANOU Nelly Carine**, Agent d'entretien.
- La mise en place de la commission des projets par note de service n° 026/UNHACO/CN/BEN/CAB du 18 novembre 2022. Ladite commission est constituée ainsi qu'il suit :
    - **KOUKA-KANDZA Wilberge Clarkson**, Présidente
    - **KIMBASSA Narcisse**, Vice-président
    - **BOLOKO Franclin**, Rapporteur
    - **BAKARY TARAORE**, Membre
    - **SITA Rostand**, Membre
    - **MASSOLOLA Hortense**, Membre
    - **ANDZOUANA Richard**, Membre
    - **MAYALA Roland**, Membre
  - La proposition de **Monsieur MIAKATSINDILA Jean Prosper** à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, en vue du renouvellement du mandat des membres de la Commission nationale des droits de l'homme.
  - L'adoption du code d'éthique de l'UNHACO.

#### 4. La gestion du courrier

Cette activité se répartie en deux axes : le courrier arrivée et le courrier départ.

##### a. Courrier arrivée

De juillet à décembre 2022, l'UNHACO a réceptionné trente-deux (32) lettres en provenance des associations catégorielles (ANSDACO, ANADVC) membres de l'UNHACO, des associations sœurs en l'occurrence l'Union Nationale des Aveugles et Malvoyants du Congo (UNAMAC) et l'APHIPASC, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi, du Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, du Conseil Consultatif des Personnes Vivant avec Handicap, des individualités et des membres de l'UNHACO.

De ces courriers, il ressort l'annonce des deux cas de décès, notamment ceux de **MERCIER Alain** président sortant de l'ANSDACO et **NZOLIFOU Ange Mathurin** président de l'APHIPASC, la sollicitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi pour la désignation d'un représentant de l'UNHACO au Comité National TREE, l'invitation pour la participation de l'UNHACO à l'Atelier d'élaboration et de validation du rapport national sur la transformation de l'éducation,

l'invitation au plaidoyer au Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, le renouvellement du mandat des membres de la Commission nationale des droits de l'homme.

## **b. Courrier départ**

De juillet à décembre 2022, l'UNHACO a transmis trente-sept (37) correspondances dont entre autres :

- sept (07) lettres de remerciements destinées aux personnalités qui ont apporté une aide financière à l'UNHACO pour la tenue de sa 6<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire ;
- une lettre désignant **Monsieur MIAKATSINDILA Jean Prosper**, représentant de l'UNHACO au Comité National TREE, adressée à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi ;
- une demande de participation en qualité d'observateur au sommet européen des personnes handicapées, adressée à Monsieur le président de la Fédération Européenne des Personnes Handicapées ;
- une demande d'inscription adressée à Monsieur **Paisley WILLIAM** pour la participation de l'UNHACO aux conférences internationales organisées par End Violence Against Women International (EVAWI) du 13 au 18 octobre 2022 aux USA et du 21 au 25 octobre 2022 au Togo ;
- une demande de formation adressée à Madame la présidente de la Commission de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées sur la compréhension de la Convention et l'élaboration des rapports y relatifs, à présenter au Comité des Droits des Personnes Handicapées de l'Organisation des Nations Unies ;
- une demande d'information adressée à Madame la présidente de la Commission de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées sur la production du rapport initial ainsi que le rapport alternatif de la société civile par la République du Congo ;
- une demande d'adhésion à International Disability Alliance (IDA) adressée à Madame la Directrice en charge de la protection des droits des personnes vivant avec handicap à IDA ;
- une demande d'aide adressée à **Monsieur Pierre Mari JERANVILLE**, Directeur de la société INVANCER pour l'acquisition des aides techniques à la mobilité ;
- une lettre d'intention de partenariat avec l'Association Société Inclusive, adressée à Monsieur le président de ladite association ;
- une demande de partenariat avec l'Association Poto-Poto concernant le projet « vin du Congo » ;

- une demande d'audience adressée à Madame la Ministre des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire pour la présentation des membres du Bureau Exécutif National de l'UNHACO.

## 5. Les activités des départements du Bureau Exécutif National

Les activités menées par certains départements du BEN se résument comme suit :

### a. Département de la culture, des arts, des sports et des loisirs

Identification de nouveaux domaines de partenariat et des partenaires :

Domaines de partenariat identifiés	Partenaires identifiés
Handisport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la jeunesse et des sports</li> <li>- Comité paralympique congolais</li> </ul>
Théâtre, Musique, Peinture, Dessin, Sculpture, Poterie	Ministère de la culture et des arts
Loisirs	Ministère du tourisme et des loisirs
Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la culture et des arts</li> <li>- UNESCO</li> </ul>

### b. Département du développement, de la recherche et des statistiques

Elaboration des termes de référence des projets suivants :

- « Appui à la scolarisation des enfants handicapés en République du Congo » ;
- « Insertion socioprofessionnelle en République du Congo » ;
- « Prise en charge des personnes atteintes d'albinisme ».

### c. Département de la communication et des nouvelles technologies de l'information

- Identification des partenariats et des partenaires :

Domaine de partenariat identifié	Partenaires identifiés
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MEPPSA ;</li> <li>- UNESCO ;</li> <li>- UNICEF</li> </ul>

- Elaboration du projet de sensibilisation et d'éducation des droits des enfants vivant avec handicap ;

- Elaboration du projet de l'UNESCO ;
- Elaboration du projet de l'UNICEF ;
- Elaboration du projet de MTN ;
- Elaboration du projet de CRF ;
- Elaboration de brochures de l'Association Famille d'Action Multiforme-Communauté Nationale des Personnes Atteintes d'Albinisme (AFAM-CNPA) ;
- Elaboration du document de la gouvernance de l'UNHACO ;
- Elaboration du profil de l'UNHACO.

#### **d. Département de l'éducation, de la formation et de la jeunesse**

- Elaboration du projet de formation des membres du BEN et des Bureaux des associations catégorielles sur les thèmes :
  - L'animation d'une association ;
  - La rédaction des documents (procès-verbal, compte-rendu et rapport)
- Transmission du projet de formation des membres du BEN et des Bureaux des associations catégorielles au Président de l'UNHACO le 31 août 2022 ;
- Transmission du rapport de participation à l'atelier de formation des membres du Comité National TREE, sur le renforcement et l'autonomie économique des populations rurales et des personnes vulnérables, Président de l'UNHACO le 31 août 2022 ;
- Transmission du procès-verbal de la mission de vérification des conditions d'accessibilités des 10 femmes vivant avec handicap, en formation en informatique ;
- Conception des projets d'organigrammes de l'UNHACO et du BEN ;
- Présentation lors de la célébration de la JIPH 2022 par l'UNHACO du thème sur le renforcement des capacités des personnes vivant avec handicap sur la connaissance des instruments juridiques sur les droits des personnes handicapées.

#### **6. La participation aux activités des partenaires**

- Participation à l'Atelier de formation des femmes handicapées de l'Afrique francophone sur le leadership et la participation à la vie publique et politique, organisé par le Forum Africain des Personnes Handicapées (FAPH/ADF) du 09 au 13 mai 2022 à Niamey, au Niger ;
- Mise en formation de dix (10) femmes vivant avec handicap dans le cadre du programme de formation de 100 jeunes femmes aux métiers du numérique, programme mis en œuvre par la Fondation MTN Congo de juillet à décembre 2022 ;

- Participation à l'atelier de formation des membres du Comité National TREE, sur le renforcement et l'autonomie économique des populations rurales et des personnes vulnérables, organisé du 02 au 03 août 2022 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi ;
- Participation à l'atelier de validation du rapport national sur la transformation de l'éducation, organisé du 12 au 13 août 2022 par le Ministère de l'Enseignement Pré-scolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ;
- Participation à la réunion du comité de plaidoyer avec les organisations de la société civile et le gouvernement pour la vulgarisation du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Personnes Handicapées en Afrique, organisée le 21 octobre 2022 par l'UNAMAC ;
- Participation à la réunion de désignation des deux représentants des personnes vivant avec handicap pour le renouvellement du mandat à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, organisée le 02 décembre 2022 par le Conseil Consultatif des Personnes Vivant avec Handicap ;
- Participation à la neuvième journée nationale du paralytique, organisée du 15 au 24 août 2022 en Côte d'Ivoire ;
- Participation à l'audience avec la Délégation de l'Union Européenne au Congo le 8 septembre 2022 ;
- Participation à la deuxième conférence sous régionale sur les droits des femmes vivant avec handicap, organisée à Kinshasa, en RDC du 10 au 12 novembre 2022 par le Forum des Défenseurs et organisations des Personnes Handicapées en Afrique Centrale et les Grands Lacs ;
- Participation à la célébration de la journée internationale des personnes handicapées, organisée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

## **7. La célébration de la journée internationale des personnes handicapées**

Le mercredi 07 décembre 2022, l'UNHACO a commémoré en différé la Journée Internationale des Personnes Handicapées dans la salle de conférence des Sœurs du Sacré Cœur de Jésus et Marie. Au cours de cette célébration, deux thèmes ont été développés. Le premier relatif à l'Education inclusive, a été présenté par Monsieur Jean Arsène BOUTA, Chef du département des affaires sociales et de la question du genre. Le second sur le Renforcement des capacités des personnes vivant avec handicap sur la connaissance des instruments juridiques relatifs aux droits des personnes handicapées a été présenté par Monsieur Jean Prosper MIAKATSINDILA, Chef du département de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Par ailleurs, deux résolutions ont été prises par les participants à la JIPH, à savoir :

- Faire une recommandation sur la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'un programme de formation spécifique des enseignants dans les écoles de formation en vue de la scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment les élèves déficients auditifs et déficients visuels ;
- faire un plaidoyer pour l'applicabilité des instruments juridiques des droits des personnes handicapées, ratifiés par le Congo, à savoir la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique.

#### **IV. Des difficultés**

Elles sont inhérentes à la tenue des assemblées générales départementales et ont entravé le bon déroulement desdits travaux dont les principales se résument ainsi :

- la rareté des interprètes en langue des signes dans certains départements ;
- la non traduction des documents fondamentaux en braille pour les déficients visuels ;
- la prépondérance des personnes vivant avec handicap analphabètes ne favorisant pas l'expression d'un débat de qualité dans certains départements ;
- la non représentativité de certains types de handicap sur les cinq (5) dans un bon nombre de départements.

#### **V. Des perspectives**

A la lumière de la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire, les perspectives de l'UNHACO se déclinent en deux (2) axes :

- d'une part, poursuivre son ancrage au niveau national, en structurant les bureaux des départements pour réaffirmer son leadership aux fins de clore ce processus de redynamisation ;
- d'autre part, l'UNHACO doit être une force de propositions à l'endroit du Gouvernement.

Du point de vue endogène, les documents consacrés aux déficients visuels doivent être transcrits en braille et ceux des personnes atteintes d'albinisme en gros caractère pour faciliter la lecture.

## **Conclusion**

L'année 2022 a permis à l'UNHACO de se restructurer et se donner un nouvel élan. Les activités réalisées après la tenue de l'Assemblée Générale nationale prouvent ce dynamisme.

Fait à Brazzaville le 31 décembre 2022

**Le Président de l'UNHACO**



**Jean de Dieu GOMA**